

*Peine capitale*

● (1650)

Je voudrais faire quelques observations sur ce que le député a dit à propos du vote libre que nous avons tenu en 1976 à ce sujet. Il a déclaré qu'il se demandait s'il s'agissait vraiment d'un vote libre. Je lui signale que c'est moi qui, à titre de ministre, ai présenté le projet de loi et qui l'ai défendu à la Chambre; d'après moi, c'était un vote libre. J'étais de ce côté-ci, et j'avais beaucoup de difficulté à trouver l'appui nécessaire pour faire adopter le bill. Je me souviens d'avoir dit ceci le jour où je me suis levé pour répondre à cette question: «Oui, il s'agira d'un vote libre pour tous les députés sauf pour les membres du cabinet». Je pensais en effet que le cabinet approuvait le projet de loi et que ce ne serait certainement pas un vote libre pour ses membres. Le leader parlementaire et le premier ministre m'avaient alors contredit en déclarant que le vote serait libre pour tous. En fait, le projet de loi n'a été adopté à la dernière lecture que par une majorité de six voix, je pense, et par une majorité de 15 voix à l'étape de la deuxième lecture. C'était un vote très serré. Il y a 30 p. 100 des membres du caucus libéral qui ont rejeté le projet de loi. Je crois que 30 p. 100 des membres du caucus conservateur ont voté en faveur de l'abolition, que presque tous les députés néo-démocrates ont approuvé le bill, et que tous les créditistes ont voté contre. Qu'auraient-ils dit s'ils avaient eu les difficultés que j'ai eues de ce côté-ci de la Chambre lorsque le whip officiel, le whip de mon propre parti, a fait une tournée pour essayer de persuader les gens de voter en faveur du maintien de la peine capitale. Même si plusieurs députés ont voté contre ce projet de loi abolissant la peine capitale, plusieurs d'entre eux ont accédé au cabinet par la suite, et notamment la nouvelle présidente du parti libéral, M<sup>me</sup> Iona Campagnolo, qui a voté contre ma proposition à ce sujet, quand elle était encore simple député. Mais on ne lui en a pas voulu pour cela. Elle n'a fait l'objet d'aucune pression. On l'a quand même admise au cabinet en tant que membre important et productif de notre caucus.

**M. Darling:** Et qu'est-il arrivé à Gauthier?

**M. Allmand:** Excusez-moi, mais je n'ai pas bien entendu ce que vous avez dit!

**M. Darling:** Qu'est-il arrivé à Jean-Robert Gauthier hier?

**M. Allmand:** Je ne suis pas d'accord avec ce qui s'est passé sur son sujet, mais c'est là une autre paire de manches. J'accorde une très grande importance à la consultation de mes électeurs et de la population en général. C'est essentiel dans notre régime. Nous devons consulter la population. Nous devons assister à des réunions publiques. Nous devons prêter une oreille attentive à l'opinion de la population. Mais il nous faut aussi écouter ses arguments. Il ne suffit pas simplement de compter le nombre de nos partisans. Cela ne correspond pas à notre régime de gouvernement. Nous sommes élus pour le programme politique que nous proposons avec la collaboration d'un parti politique donné, et l'on s'attend de nous à ce que nous étudions les questions en profondeur, en examinons le pour et le contre et prenions des décisions en bonne conscience et dans l'intérêt bien compris des Canadiens. Contrairement à ce que suggère la résolution, notre rôle n'est pas simplement de compter le pour et le contre. Nous devons rencontrer les Canadiens et nous écoutons les divers arguments, nous discutons. C'est ce que j'ai fait à maintes occasions. Et c'est une tâche

difficile que de se présenter devant une salle pleine de gens qui sont venus hargneux, parce qu'il y a eu un crime particulièrement horrible dans leur collectivité. Et c'est juste qu'il soient furieux, je suis d'accord avec eux. Je suis moi-même révolté quand j'entends parler de ces horribles crimes. Mais il faut écouter ce que les gens ont à dire. Dans notre forme de gouvernement, c'est la raison qui doit prévaloir et non le nombre.

Quand je vois la motion qui est présentée aujourd'hui, je pense toujours au procès du Christ. Le Christ est devant Pilate qui doit décider de son sort alors que la foule, à l'extérieur, demande qu'on le crucifie. Pilate se lave les mains et autorise que justice soit faite selon les désirs de la foule et non selon son propre jugement, contrairement à ce qu'il aurait dû faire en tant que responsable de la justice dans cette colonie de Rome. Voilà ce que je pense des plébiscites, des référendums et des sondages d'opinion. C'est la loi de la populace, et non pas le gouvernement de la raison éclairée.

Je tiens à dire avec toute l'énergie dont je suis capable qu'absolument rien ne justifie, à l'heure actuelle, un nouvel examen de la question de la peine capitale. Depuis l'abolition de la peine capitale, la fréquence des meurtres a constamment baissé au Canada, non pas à cause de l'abolition de la peine capitale, mais à cause de beaucoup d'autres facteurs. En 1975, il y a eu 701 meurtres au Canada. En 1976, l'année au cours de laquelle nous avons aboli la peine capitale, il y a eu 686 meurtres. En 1977, il y en a eu 710. C'était une légère hausse, mais en 1978, le nombre de meurtres a baissé à 658. En 1979, il y en a eu 631. En 1980, il n'y en a eu que 593. Nous ne disposons pas encore des données définitives pour l'année dernière, mais le nombre de meurtres a encore baissé. Par conséquent, il y a eu une nouvelle baisse chaque année.

**M. Darling:** Et les tentatives de meurtre?

**M. Allmand:** J'ignore à combien se chiffraient les tentatives de meurtre avant l'abolition. On tente de nous détourner de la véritable question, monsieur le Président. Que les députés fassent leur discours s'ils en sont capables, et je reconnais que le temps est trop limité aujourd'hui. Nous n'avons aucune statistique sur les tentatives de meurtre, que ce soit avant l'abolition ou après. Là où je veux en venir c'est que je me souviens très bien de ce débat. Les députés qui étaient contre l'abolition de la peine de mort ont déclaré: «Si vous l'abolissez, les meurtriers vont se déchaîner et le nombre de meurtres va augmenter de façon catastrophique». Ce n'est pas ce qui s'est passé. Dieu merci, il a diminué. Par conséquent, il s'agit d'examiner aujourd'hui la question soulevée par le député: Comment pouvons-nous réduire davantage le nombre de meurtres au Canada? Quelles sont les mesures préventives que nous pourrions prendre? Il ne s'agit pas de savoir quelle sentence imposer au coupable une fois qu'il a assassiné quelqu'un, si nous pouvons l'arrêter et le condamner. Il s'agit de voir ce que nous pourrions faire pour éviter les meurtres, grâce à de meilleurs services policiers, à une meilleure réadaptation sociale, à un meilleur contrôle de l'alcool et de la drogue, à de meilleurs programmes de loisirs communautaires, de meilleures conditions de logement dans les villes où la criminalité se répand plus rapidement que dans d'autres. Voilà les choses auxquelles nous devrions songer.